

Une salariée de la MECS Les Saints-anges et le Délégué syndical CGT de l'association Fouque en garde à vue pour avoir dénoncé un manque d'effectif et des conditions de travail déplorables !

L'affaire s'intensifie le 18 mai 2018 par une lettre de notre syndicat qui rappelle à la Direction des *Saints-anges* des défaillances logistiques et le manque d'effectif au niveau du personnel de nuit (Cf. document 1). Inutile de préciser que nous avons déjà alerté la Direction à plusieurs reprises sans que rien ne se passe. La réponse du Directeur datée du 22/05/2018 est accablante de mépris à notre encontre et par conséquent à l'encontre de la CGT dans son ensemble (Cf. document 2).

Nous avons donc rédigé un courrier réponse le 12/06/2018 et alerté l'inspection du travail (Cf. document 3). La salariée concernée et notre syndicat CGT-Fouque représenté par notre Délégué central, Christian BARBE, avons simplement dénoncé une série de dysfonctionnements sur le site de la MECS *Les saint-anges* où elle occupe un poste de veilleuse de nuit et assure seule la surveillance d'une vingtaine d'enfants dans deux bâtiments séparés.

Le 27 juin 2018 à 22h15, une visite de l'Inspection du travail est opérée. Compte tenu de la gravité de la situation, l'Inspectrice du travail fait un signalement au Procureur de la République qui va entraîner l'ouverture d'une enquête menée durant l'été par la Brigade des mineurs.

Le mercredi 12 septembre 2018, la salariée et Christian BARBE y sont convoqués pour une simple audition en qualité de témoin respectivement à 9h00 et 14h00.

Peu avant 10h00, nous apprenons le placement en garde à vue de la veilleuse de nuit !

À 14h00, Christian BARBE se rend à sa convocation. À peine assis dans le bureau du Brigadier de police, ce dernier, sans avoir prononcé un seul mot auparavant, lui dit : « Je vous place en garde à vue ».

Dans les deux cas, le motif pour auditionner sous le régime de la garde à vue nos deux camarades évoque « des propos mensongers ayant entraîné des recherches inutiles ».

Or, s'il y a effectivement eu transmission d'un courriel en date du 07/06/2018 émanant de l'équipe éducative qui informait la Direction de la MECS *Les saints-anges* d'incidents inquiétants à connotation sexuelle entre enfants se déroulant la nuit et expliquant que la présence d'un seul veilleur pour deux unités séparées géographiquement ne semblait plus permettre la sécurité des enfants et des jeunes, celui-ci n'a été remis qu'à l'Inspectrice du travail, détentrice de l'autorité administrative.

Par conséquent, aucun propos mensonger n'a pu être porté par nos camarades puisqu'ils n'ont fait que transmettre un document dont ils ne sont en aucun cas les auteurs ! De plus, le signalement a été effectué par l'Inspection du travail.

De toute évidence, le motif de cette audition sous le régime de la garde à vue semble totalement abusif et ressemble étrangement à une violation des droits et de la dignité humaine.

Nous espérons qu'il ne s'agisse pas de pressions supplémentaires pour essayer de faire taire ceux et celles qui osent encore s'exprimer afin de faire respecter le Droit et des conditions de travail dignes et, par ricochet, une réelle protection des mineurs placés en Maison d'Enfants à Caractère Social. Ce, d'autant que l'association Fouque est actuellement, malgré un financement public et un devoir de non-prosélytisme religieux, en pleine période de communication pour la promotion de la « béatification » de son fondateur.

D'ores et déjà, de nombreux salariés au sein de l'établissement se sont manifestés pour marquer leur indignation et apporter leur soutien à nos deux camarades mais quoi qu'il en soit, le syndicat CGT-Fouque ne se laissera en aucun moment impressionner et continuera à défendre, coûte que coûte, les trop nombreux salariés en souffrance dans la quasi-totalité des 9 établissements de l'association !